

ARRETE

Composition du comité de promotion interne dans le corps de professeur des université, section 2

Vu de Code de l'Education,

Vu le Décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maîtres de conférences,

Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

Vu le règlement intérieur,

Vu l'avis du conseil d'administration restreint,

Article 1

Le comité de promotion se compose :

- M. Vincent Valentin PU section 02, IEP de Rennes
- M. Alan Hervé PU section 02, IEP de Rennes
- Mme Hélène Surrel, PU section 02, directrice de Sciences Po Lyon
- Mme Anne Cammilleri, PU, section 02, Université Paris 13
- Mme Sylvie Ollitrault, Directrice de recherche CNRS, EHESP

Article 2

Mme Hélène Surrel est désignée Présidente du comité de promotion interne.

Article 3

Le Directeur général des services de l'IEP de Rennes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rennes, Le 03 octobre 2023

Le Directeur

Pablo DIAZ

